



l'Abeille
Monnaie citoyenne

Rapport moral **2021-2022**

Voici le premier rapport moral de cette nouvelle association l'Abeille, monnaie citoyenne, née il y a deux ans, le 13 avril 2021.

En effet, l'association Agir pour le Vivant, qui a créé et géré cette monnaie pendant plus de 10 ans, a proposé d'en confier la gestion à une nouvelle équipe au cœur de l'écosystème TERA. Cette transmission s'est faite via ce que l'on a appelé le cercle Abeille constitué de membres de l'équipe fondatrice (Hélène et Benoit Lefèvre, Françoise et Philippe Lenoble et Philippe Gaud) et de la nouvelle équipe de TERA (Frédéric Bosqué, Aurélia Saint Just et Virginie Alix).

Cette passation a débuté par la rédaction d'une vision commune qui a été inscrite en préambule de la convention de transmission*.

Huit mois auront été nécessaires pour achever cette transmission, qui a été officialisée dans les médias en mars 2021 via Radio Bastides, La Dépêche du midi et le journal Sud Ouest.

Voici donc une occasion de remercier chaleureusement l'équipe d'Agir pour le vivant pour la confiance qu'elle a témoigné envers la nouvelle équipe en cédant la gestion de l'Abeille, rappelons-le première monnaie locale complémentaire citoyenne du 21^e siècle, née à Villeneuve sur Lot en 2009.

Voici maintenant pour rappel, l'objet des statuts de la nouvelle association.

« L'association a pour but l'émission et la gestion de la monnaie locale complémentaire citoyenne nommée « Abeille » dans une démarche écologique et éco sociétale, pour concourir au bien-être durable du vivant et de ses implications, en particulier le développement d'une économie locale respectueuse des humain.e.s et de la nature. Elle en assurera la promotion par tous les moyens respectant la déontologie et contribuera à un financement éthique et solidaire des parties prenantes de son territoire utilisant cette monnaie. »

Ces statuts prévoient que le Conseil d'Administration soit réparti en différents collèges de manière à faciliter la transformation de l'association en future Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ceci dans l'idée de gérer un jour la monnaie locale en concertation avec toutes les parties prenantes du territoire. Déjà, Sophie Gargowitsch, conseillère départementale qui était Vice-Présidente chargée du développement durable au conseil départemental au moment de la création, a accepté de représenter le Département au collège des collectivités.

Ce lien a permis l'organisation d'une visite de l'écosystème par six élus du Conseil Départemental et d'une rencontre avec le directeur de cabinet de la Présidente du Département. Le Département nous a assuré de son soutien et nous allons travailler à une future coopération.

Comment se sont passés les premiers mois ?

Les premiers mois de l'association auront été intenses car il a fallu tout transférer et tout remettre en place dans le temps le plus court possible. Nous avons fait beaucoup de gestion, beaucoup de structuration et peu de développement. Les actions à mener allaient de l'ouverture des quatre comptes bancaires aux transferts

l'Abeille, monnaie citoyenne

85, rue de la citadelle • 47 370 Tournon d'Agenais • contact@abeille.coop • <https://abeille.coop>

Association régie par la loi 1901 - N° SIRET : 899 040 232

de fonds, de la mise en place de méthodes de gestion écosystémique à la création de procédures de gestion administratives, en passant par le renouvellement des outils de communication, tout en apprenant à gérer une monnaie en circulation. Parallèlement à ces activités, nous sommes allés à la rencontre de tous les acteurs du réseau et d'un territoire que nous connaissions peu. Nous avons trouvé sur notre route des encouragements auprès d'acteurs de ce réseau, toujours engagés et motivés ! Nous avons aussi rencontré des professionnels qui déploraient de ne pas voir assez d'abeille et qui souhaitaient que des animations soient organisées et des professionnels qui encaissaient trop d'abeille à qui il faudrait trouver des débouchés, il nous a donc fallu accepter de prioriser nos actions pour gérer ces flux et ces stocks! Ce qui est certain et qui nous est apparue clairement c'est que chacun tient à ce que cette monnaie circule.

Une part de ce travail intense a aussi été la constitution d'une équipe. Nous avons été confrontés à l'enjeu de pérenniser les membres actifs. Chacun a cherché ses marques, sa juste place et nous avons vu au fil du temps, et des entrants sortants, une équipe de plus en plus solide se constituer. Par contre, le manque de financement reste un problème. Le modèle économique de l'abeille en balbutiement, en dehors des subventions, ne permet pas encore de dégager de revenus.

Une monnaie citoyenne comme son nom l'indique a besoin de citoyen.nes engagé.es pour la faire fonctionner. Merci aux volontaires bénévoles pour leur engagement régulier d'autant plus remarquable dans un contexte de diminution du bénévolat en France depuis 2020. (-24% en 2019 et encore -20% en 2021¹.)

Nous pouvons nous réjouir, car l'Abeille a réussi son second envol. La voilà structurée et redynamisée, notamment, dans le secteur de Tournon d'Agenais grâce à l'écosystème TERA ainsi que sur Agen et alentours où Rachel a pris en charge le réseau. L'Abeille est toujours présente à Villeneuve sur Lot qui l'a vu naître, notamment sur le marché bio. Elle doit encore patienter dans l'attente d'un animateur.ice qui lui donnera un second souffle.

Enfin, l'un des temps forts de l'année aura été l'entrée de l'association au conseil d'administration de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif du Quartier Rural en Transition de Lustrac, à Trentels. Ce partenariat avec le projet pilote de TERA a permis pour la première fois à une monnaie locale française d'offrir deux nouveaux produits financiers.

D'abord, au moment de la création de la SCIC, la possibilité pour les professionnels du réseau de reconvertir leur stock d'Abeille à taux zéro pour investir au capital en Euro.

Ensuite, à la fin de l'année 2022 lors de la levée de fonds, la possibilité a été offerte à tous les utilisateurs de l'Abeille d'acheter des titres de participation rémunérés à 2% en Abeille.

Ces deux produits financiers permettent l'un et l'autre d'investir dans une Zone Rurale à Revitaliser via une SCIC qui développe des activités productrices de biens et de services nécessaires à la transition écologique et sociale. C'est en effet nécessaire, en plus d'être urgent au vu du contexte écologique et social actuel, puisqu'en moins de 20 ans la fuite de l'épargne des territoires ruraux vers les marchés financiers est passée de 29% à 44% et que seulement 4% des investissements mondiaux sont alloués à la transition écologique.

En conclusion, nous pouvons dire qu'aujourd'hui, l'Abeille est prête à changer d'échelle pour devenir un véritable levier de transition, alors plus que jamais, faisons de notre monnaie un bulletin de vote !

¹ L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2022, étude France Bénévolat, janvier 2022

***PREAMBULE**

L'Abeille se développe de manière pérenne dans le **respect de ses valeurs** fondatrices, de sa Charte et de ses Principes Directeurs .

Elle est connue du plus grand nombre sur le territoire et permet de nourrir une réflexion sur la nature et l'utilisation de l'argent dans notre société.

Elle contribue à une **prise de conscience des personnes et des acteurs locaux sur l'importance de la monnaie locale dans une économie respectueuse de l'humain et de la nature.**

L'Abeille remet la **monnaie à sa juste place**, en tant qu'outil d'échange et d'investissement local.

Facteur de cohésion sociale en mettant les **relations humaines au centre** et en reconnaissant la juste valeur de chacune et chacun, elle contribue à créer une **société plus solidaire.**

Elle est **accessible à toutes et tous** grâce à sa facilité d'utilisation et à la complémentarité entre le papier et le numérique.

Elle permet de devenir acteur volontaire de ses conditions de vie par sa consommation, manifestant en conscience quotidiennement et concrètement son attachement au modèle économique et au type de société auxquels nous aspirons pour un mieux vivre ensemble.

Lorsqu'elle est inscrite **dans un écosystème coopératif territorial** , l'Abeille est **reconnue comme un outil de développement** soutenant le commerce de proximité, l'emploi et les activités locales, en collaboration active avec les collectivités.

Elle peut être versée sous forme de revenu d'autonomie , de façon généralisée.

Entraînant **utilisateurs et professionnels dans des cercles vertueux** prenant soin de l'humain et de la nature, elle soutient la **résilience du territoire.**

Elle permet de **satisfaire nos principaux besoins** (alimentation, énergie, logement, loisirs...).

Sa circulation favorise le maintien de la richesse produite sur le territoire, et distingue socialement les acteurs qui sont d'utilité commune.